

Genre du véhicule Machine de travail lourde (véhicule spécial) *)	Marque de fabrication HYDROKRAN	Type Saturn 25 (à partir du No du châssis 29 08 065)	Fiche d'homologation N° CH 5406 03
---	------------------------------------	--	---------------------------------------

Constructeur Identification SIG, Schweizerische Industriegesellschaft, 8212 Neuhausen / HYDROKRAN AG, 8152 Glattbrugg  
"Saturn 25" sur les plaquettes du constructeur

Plaquette constr. de chaque côté sur la tour

N° du châssis à gauche, en haut derrière la cabine, près de la couronne pivotante

Ident. du moteur "PRL 413" à l'avant, en haut sur le bloc (en direction de marche)

Importateur princ. Distribution: ULRICH ROHRER - MARTI AG, Baummaschinen, 3052 Zollikofen / BE

Véhicule homologué 29 08 065 Signes fixes dans code du type Saturn 25

**Chassis**

Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4

Direction mécanique avec assistance hydraulique

Transmission automatique + boîte de distribution avec commande sous charge

Nombre de vitesses 2 x 5 Entraînement toutes roues \*\*)

Frein de service air comprimé/hydraulique, 2+2 circuits, à disques, sur toutes les roues

Frein auxiliaire circuits 1 + 2 du frein de service

Frein d'arrêt à ressort, à disque, sur cardan +)

Ralentisseur sur échappement, non progressif

Contrôle 2 circ. ++)

**Moteur**

Marque DEUTZ Type PRL 413

Construction V Temps 4

Carburant D Position arrière

Réfrigérid. air Nombre cylindr. 8

Alésage 120 Course 125

Cylindrée 11304 CV-impôt 57,57

Puissance en CV 169 kW à t/min 2650  
(230 CV-DIN)

Bruit à proximité 93 dB(A) à t/min 2800 \*\*\*)

Silencieux l = 1000x360x200 mm (forme caisson)

Mesure des gaz ECE-24 / Bacharach 5,5

Déparasitage -

**Carrosserie**

2

Nombre de portes 2 Indic. vit. km/h

Ceintures sécurité - Rétroviseur gauche + droite

Cale 1 = 480x250x230mm Attelage à broche

Antivol -

Nombre de places 1 av 1 centre ar

**Dimensions**

	int.	ext.		
Longueur		10250	Empattements	3100
Largeur		2500		
Hauteur		3600	Voie	av 2080 ar 2080
Porte à faux	tot		Voies	av - ar -
	av	2850		
	ar	4300 *)	Protrusion	g 1750 d 17700

Distance volant vers l'avant du véhicule 2600

<b>Poids</b>	avant	arrière	total
Poids à vide	10600	11250	21850
Charge utile			
Poids total			
Garantie fabr.			24000
Dimens. pneus	16.00 - 25	16.00 - 25	(Variantes
Ply / bar	20 / 6,0	20 / 6,0	voir
Charge	12200	12200	remarques)
pour V max	65	65	

Garantie poids remorquable avec frein

Garantie poids remorquable sans frein

Garantie poids de l'ensemble

Poids remorquable testé

Vitesse maximale selon le constructeur 80 km/h

Vitesse maximale testée selon tenue de route 65 km/h

Equipement	CR	(E)	
Feux de route	CR	(E)	
Feux de croisement	A	(E)	dans CR
Feux de position	R-S1	(E)	
Feux rouges	R-S1	(E)	
Feux stop	1	(E)	
Cilignoteurs	av 1	(E)	4 (E) ar 2* (E)
Catadioptrés	av	I (E)	ar I (E)
Feux de gabarit	av A	(E)	ar 1/R(E) sur flèche
Feux complément.			
Eclairage plaque	2/ séparés		
Essuie-glace	1/ balais avec ESPRIS lave-glace		
Avertisseurs	1/ BOSCH 0 320 203 013		
	ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (véhicule spécial)		
Marque et type	HYDROKRAN Saturn 25		
Homologation N°	CH 540603		
Carrosserie	grue		
Places	total	1	avant 1
Poids à vide	21850	Carburant	D
Charge utile		CV-impôt	57,57
Poids total	21850	Cylindres	11304

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* Véhicule spécial : poids effectif, porte à faux arrière.
- \*\* Entretien : sur toutes les roues, constant; blocage pneumatique des 3 différentiels (AV, AR, longitudinal).
- \*\*\* Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 48,7 km/h, palier 2 - 5 = 88 dB/A  
ralentisseur = 83,5 dB/A.
- + Frein d'arrêt : pression de service + de libération de secours passe par soupape de garde à 4 circuits; libération de secours mécanique = câble de liaison.
- ++ Contrôle 2 circuits : partie hydraulique = contrôle du niveau avec lampe-témoin séparée.  
partie air comprimé = lampe-témoin et vibreur.

À noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 118 - vitesse maximale 65 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation noir/jaune: à l'AV + AR de la flèche, au crochet, sur panneau à l'arrière, latéralement sur les béquilles; feu de gabarit à l'arrière, sur le panneau; signal selon art. 35/4 OCE à l'arrière à la flèche;
- 140 - les béquilles doivent être repliées et assurées (hydraulique.);  
- les semelles des béquilles doivent être rentrées (AV= rayon de visibilité / AR= largeur);  
- la direction sur les roues arrière doit être bloquée lors de courses de transfert.
- 141 - le crochet de la grue et la flèche doivent être assurés en même temps au moyen de 2 câbles.

Lieu et date de l'homologation Zollikofen, 27.06.78

Homologation fédérale des types de véhicules